

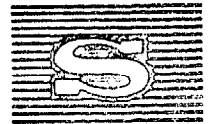
NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



FINUL LIBAN

APR 13 1978

COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/12641
12 avril 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 AVRIL 1978, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de me référer à l'établissement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en application des résolutions 425 et 426 (1978) du Conseil de sécurité en date du 19 mars 1978. Dans la lettre que je vous ai adressée le 21 mars 1978 (S/12616), j'ai informé le Conseil des mesures prises pour établir la FINUL aussi rapidement que possible. J'ai ultérieurement informé le Conseil que j'avais accepté les offres des Gouvernements français, norvégien et népalais de fournir des contingents pour la FINUL.

Comme il est indiqué dans mon rapport intérimaire sur la FINUL du 2 avril 1978 (S/12620/Add.1), le Gouvernement sénégalais a accepté de fournir un contingent pour la Force, et je me propose, sous réserve des consultations d'usage, d'effectuer rapidement tous les arrangements nécessaires pour que ce contingent arrive dans la zone d'opération dès que possible. J'ai également pris contact avec plusieurs autres gouvernements en vue de la fourniture de contingents supplémentaires pour servir dans le cadre de la FINUL. Je poursuis actuellement des consultations à cet égard, compte tenu du principe de la représentation géographique équitable.

Dans mon rapport au Conseil de sécurité sur l'établissement de la Force (S/12611) du 19 mars 1978, j'ai informé le Conseil que je me proposais d'envisager la possibilité d'utiliser en les renforçant les arrangements logistiques existant au Moyen-Orient. En l'occurrence, cela ne s'est pas avéré faisable et j'ai donc demandé aux Gouvernements français et norvégien de fournir un soutien logistique pour la Force. Les discussions qui ont eu lieu au Siège avec les représentants militaires des deux pays ont abouti à un accord sur le partage des responsabilités pour cette tâche urgente et vitale. Le paragraphe 4 de mon rapport intérimaire du 8 avril 1978 (S/12620/Add.2) donne des détails supplémentaires sur cette question.

Dans mon rapport susmentionné au Conseil de sécurité sur l'établissement de la FINUL, j'avais proposé de nommer commandant par intérim le commandant E. A. Erskine, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Je souhaite maintenant informer le Conseil que j'ai l'intention, sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité, de nommer le général Erskine, commandant de la Force.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Kurt WALDHEIM
